

Rapport du Vice-président responsable de la prévention de la réparation, du régime de retraite et des assurances pour l'année 2015. Présenté à l'Assemblée Générale 2015-03.

L'année 2015 marque un changement pour le SEMB, en effet, cette année l'assemblée générale statutaire se déroulera à l'automne plus tôt qu'au printemps comme cela était le cas par le passé. Ainsi les Vice-présidences ont à produire un rapport sur une année incomplète, situation qui se réglera dès l'an prochain. Le présent rapport visera donc à rendre compte de ce qui s'est passé au sein du département au courant des 10 derniers mois.

CPSST

Le comité paritaire en santé et sécurité a poursuivi ses travaux tout au long de l'année. Plusieurs changements ont eu lieu au cours de 2015 dans la composition du comité, tant du côté syndical que du côté patronal. Il est à souligner que Charles-Antoine Chenay (cos succursale 23345) s'est joint à l'équipe ainsi que moi-même. Je profiterai donc de l'occasion pour remercier Mireille Dugré et Dominic Daniel de leur implication et au sérieux qu'ils ont mis dans les travaux du CPSST. Le comité a poursuivi son travail en traitant plusieurs dossiers notamment en formulant diverses recommandations en vue de la refonte de la Procédure D-13 (travail seul en succursale) dont la nouvelle mouture est apparue au cours du dernier mois de Septembre. La procédure a changé de nom et s'intitule désormais : PRÉVENTION DES RISQUES D'AGRESSION EN SUCCURSALE ET ENCADREMENT DES PLAGES DE TRAVAIL SEUL EN SUCCURSALE. Quelques modifications peuvent y être observées surtout pour clarifier certaines zones plus confuses et détails qui étaient moins clairs dans l'ancienne version de la procédure, notez que le fait de changer le nom de cette procédure la rend plus inclusive et permet à tous de prendre conscience qu'elle s'applique à tous les travailleurs, peu importe la taille de la succursale. Pour plus d'information sur les dossiers et les implications du CPSST, je vous invite à consulter la page du comité dans l'intranet de la SAQ. Notez que si vous avez des interrogations ou des suggestions sur différents enjeux concernant les équipements de travail, la formation ou des enjeux d'organisation du travail, vous pouvez les adresser au comité à l'adresse courriel suivante : cpsst.semb-saq@saq.qc.ca

Prévention

Encore une fois cette année, nos représentants à la prévention (RP) ont été très occupés et ont redoublé d'efforts pour mener leurs divers mandats de façon professionnelle. Plus de 195 visites d'inspection et interventions en succursales ont été effectuées par Corinne Bélanger et Sébastien Bouvier qui a été désigné comme RP de l'ouest du Québec à la fin de 2014. Bien sûr, le rôle de RP ne se limite pas seulement à visiter des succursales. Tout comme l'an dernier, nos RP ont poursuivi la collaboration avec les conseillères en prévention de la SAQ, notamment dans la révision de diverses formations. Je tiens à souligner à nouveau cette année l'efficacité et l'ouverture d'esprit que démontre la SAQ pour ce qui est du volet prévention en SST. Notons que nos RP ont été impliqués et demeurent impliqués dans le développement du programme Enquête et Analyse des Événements Accidentels (EAEA) et le demeureront certainement à l'avenir.

Au cours du mois de juillet, j'ai effectué une tournée de visites d'inspections de succursales dans la région de l'Outaouais en compagnie de Sébastien Bouvier et du délégué régional Jean-

François Bégin. Lors de cette tournée, nous avons pu constater que beaucoup d'équipes de succursale s'appropriaient les enjeux de SST et en faisaient une priorité. Cependant nous avons également constaté que dans certains lieux de travail la SST n'était non seulement pas une priorité, mais semblait plus tenir de la nuisance. Dans beaucoup trop d'endroits, nous avons pu constater que les méthodes de travail étaient déficientes et que beaucoup de suivis importants n'étaient pas faits. Des actions ont été prises et des suivis seront effectués en collaboration avec les conseillères en prévention de la SAQ afin de corriger ces états de fait. Nous avons également constaté que le volet touchant le travail seul en succursale et son encadrement était inexistant et que le Directeur de secteur n'en faisait pas un enjeu et semblait n'exercer aucun leadership en regard de ce dossier! Ici aussi, des suivis plus serrés seront faits pour remédier à la situation.

Au cours du mois d'août, c'est dans la région de la Mauricie que je me suis rendu pour une tournée de visites d'inspection en compagnie de Corinne Bélanger. Cette fois encore de graves lacunes dans la prise en charge et la compréhension du travail seul en succursale ont été observées. Bien que dans la plupart des cas, les succursales visitées étaient en « bon état » et que les équipes semblaient accorder une place importante à la SST dans leurs lieux de travail; dans d'autres succursales, nous sentions un manque flagrant de prise en charge surtout de la part des gestionnaires. Encore une fois, les suivis seront faits au courant de l'année afin de nous assurer que le tout soit corrigé.

Réparation (dossiers de CSST et invalidité)

Bien que nous soyons proactifs dans le domaine de la prévention sur les lieux de travail et de l'information sur l'élimination des risques, il n'en demeure pas moins que des lésions surviennent tout de même. Ainsi, force est de constater que les accidents et les incidents déclarés par le biais des avis dont le formulaire se retrouve dans l'intranet de la SAQ sont toujours nombreux. Le SEMB est choyé de compter sur une équipe de conseillers en réparation des plus professionnelle. Ainsi, chaque année, ce sont des centaines de dossiers et des milliers d'appels qui sont gérés par les membres de cette équipe et l'année 2015 n'y fait pas exception. La vigilance et le savoir-faire de nos conseillers leur permettent d'intervenir efficacement auprès de la CSST et du service de santé de la SAQ. Fait à souligner, l'entente au sein de l'équipe est excellente et nous pouvons nous compter chanceux d'y voir un amalgame d'expérience et de jeunesse qui donne une belle dynamique dans cette équipe et assurera une relève pour le futur du département.

Fait important à noter cette année nous avons pu régler un irritant de longue date auprès de la CSN en rapatriant la gestion des dossiers des travailleurs accidentés de la région de Québec afin qu'ils soient tous traités par l'équipe de Montréal, faisant ainsi disparaître toute disparité de traitement dans ces dossiers assez délicats.

Également cette année, plusieurs dossiers personnels de travailleurs qui trainaient depuis longtemps ont été réglés avec la SAQ, et ce à l'avantage et à la satisfaction des travailleurs. C'est un autre exemple du travail d'équipe et de collaboration avec notre conseillère de la CSN affectée au dossier de la défense des travailleurs accidentés, Me. Naisa Beaupré-Parent.

Depuis mon entrée en fonction et même dans les années qui ont précédé, le département SST du SEMB a fait de nombreux efforts afin de se faire connaître ainsi que ses services auprès des

travailleurs membres du SEMB. Force est de constater que ces efforts portent leurs fruits puisque l'on peut constater que nos conseillers sont de plus en plus sollicités pour diverses questions, interrogations ou inquiétudes par les travailleurs. Le fait d'avoir pris l'initiative d'entrer en contact avec les travailleurs ayant rempli des avis d'accident/incident dans l'intranet n'est sûrement pas étranger à cet état de fait puisque cet exercice vise surtout à apporter du soutien et un suivi efficace à ces travailleurs dans le cheminement de leur dossier de santé, tant auprès de la CSST que de l'employeur.

Nous avons pu observer un certain réalignement dans la façon d'aborder les accommodements en succursale de la part de la SAQ. En effet, les discussions sont de plus en plus ardues avec l'employeur et il semble moins enclin à permettre aux travailleurs de compléter leurs horaires de travail en succursale en retirant certaines affectations surtout dans les dossiers des employés à temps partiel. Les discussions sont pour le moment toujours ouvertes et nous avons bon espoir de faire rectifier les situations les plus problématiques.

N'hésitez pas à entrer en contact avec un de nos conseillers en réparation en téléphonant au bureau du SEMB pour toute question sur votre dossier de santé sur les avis d'incident/accident ou pour toute autre interrogation sur les assurances, le régime de retraite ou le régime de la CSST.

Comité Éthique de vente

Ce comité de l'employeur auquel le SEMB est invité était composé, en 2015, de Maxime Perrault, Andréane Huet et de Marilou Diamond-Doucet. Des rencontres de ce comité sont normalement prévues toutes les 5 semaines et c'est l'occasion de discuter avec les gens de la SAQ des diverses situations vécues en succursale et d'élaborer des interventions selon la nature et la fréquence des problèmes soulevés. Je tiens à souligner et remercier l'implication de Julie Côté au sein de ce comité par le passé. Si vous avez des suggestions ou des interrogations en regard de l'éthique de vente et de son application, je vous encourage à communiquer avec le comité en passant par la page traitant de l'éthique de vente sur l'intranet de la SAQ.

Assurances collectives et régime de retraite

Au Chapitre des assurances collectives, un irritant nouveau a été réglé en lien avec le paiement des banques de temps supplémentaire. En effet, l'employeur suite à une interprétation nouvelle du contrat d'assurances refusait de payer, aux travailleurs en assurance-salaire, les contingents de temps supplémentaire au mois de novembre ainsi que de payer, à la demande des travailleurs, des heures de T.S en banque. Suite à diverses discussions et négociations, nous avons fait en sorte de modifier le contrat d'assurance permettant ces paiements pendant toute période d'invalidité.

Pour ce qui est du régime de retraite, l'année a été mouvementée et l'avenir ne semble guère plus reluisant. Les négociations du secteur public se sont amorcées au printemps et le gouvernement ne semble pas vouloir lâcher du lest dans sa volonté de modifier notre régime de retraite. Rappelons que le gouvernement annonçait, fin 2014, son intention d'y aller des modifications suivantes au RREGOP : augmentation de l'âge minimal pour prendre une retraite sans pénalité de 60 à 62 ans, augmentation de la pénalité pour retraite anticipée de 4% à 7,2%

par année d'anticipation et une augmentation de la période de référence pour le calcul de la rente de retraite de 5 à 8 ans. Il nous faudra continuer d'appuyer nos camarades de la fonction publique dans la lutte face à ce gouvernement d'idéologues, nous serons de la prochaine vague de négociation et aurons besoin de l'appui de tous les citoyens incluant bien sûr tous les travailleurs syndiqués de la province.

Personne ressource en Harcèlement Psychologique

Pour l'année 2015, Serge Pilote, est intervenu dans plus de 40 dossiers différents, à des degrés divers et de diverses façons, allant de la rencontre individuelle, l'accompagnement de partenaires RH ou de gestionnaires de succursale ou même des rencontres de médiation. Serge a pu intervenir pour le bien des membres à la grandeur de la province. Il est important de spécifier que les interventions de notre personne-ressource ne se limitent pas au harcèlement psychologique, mais peuvent emprunter le cadre plus large du mauvais climat de travail dont les effets sont ressentis chez bien des travailleurs. Aussi, il a pu participer à la dispense de formations paritaires sur la prévention du harcèlement psychologique au travail et sur la civilité au travail tout en collaborant à plusieurs reprises à des plans de réintégration au travail (en lien avec l'article 18 :07 de la convention collective).

Nous prenons au sérieux le bien-être de nos membres tant sur leurs lieux de travail qu'après le travail et soyez assurés que nous demeurerons vigilants quant à l'application de la convention collective et de la loi. Pour nous assurer un suivi efficace et des résultats viables pour l'ensemble des membres, nous avons continué d'assurer une formation continue à notre spécialiste afin qu'il soit habilité à poursuivre son excellent travail. Ainsi cette année, Serge a assisté à des formations en droit du travail, en médiation et en lien avec la commission des normes du travail pour des journées thématiques portant sur la médiation et le harcèlement psychologique. Il participera aux grands rendez-vous SST du mois de novembre prochain.

M. Pilote siège sur le comité de harcèlement psychologique de la SAQ où, en plus de participer aux rencontres du comité, il a pu contribuer au choix de la firme d'enquêteurs/médiateurs qui traitera, à l'avenir, les dossiers de plaintes formelles en harcèlement psychologique émanant de la SAQ.

Si vous pensez vivre une situation s'apparentant à du harcèlement psychologique sur vos lieux de travail, n'hésitez pas à dénoncer la situation à votre délégué régional qui sera à même de vous guider vers les intervenants appropriés.

Projet spécial

Pendant une bonne partie de l'année, nous avons eu la chance de compter parmi notre équipe, Sophie Bélair, membre de la région de Laval, qui s'est chargée de monter les bases visant à l'éventuelle implantation d'un réseau d'entraide au SEMB. Pour résumer rapidement l'essence du réseau d'entraide, il s'agit d'un moyen d'assurer un soutien aux collègues qui vivent des situations difficiles que ce soit sur le plan personnel ou professionnel et d'éventuellement les diriger vers les ressources appropriées en mettant de l'avant la coopération, la compassion et la collaboration entre les travailleurs. Le travail exemplaire de Mme Bélair nous a permis de monter toutes les bases nécessaires au développement plus large éventuel d'un tel réseau au

sein de notre organisation. Tout le matériel nécessaire, allant des guides de références jusqu'à tout ce qui touche la formation des personnes ressources que nous pourrions avoir à former a été produit et est disponible. Pour le moment, nous en sommes à analyser l'ensemble de l'expérience, mais aucun déploiement à grande échelle n'est prévu à court terme.

Équipe SST

Je tiens finalement à remercier l'ensemble des gens qui m'ont permis d'avancer et d'accomplir mon mandat au quotidien. Merci à Steve Dumas pour toutes les années qu'il a passées au sein du département et pour le support qu'il offre encore souvent, à l'ensemble de l'équipe, dans des dossiers plus épineux. Merci à tous ceux qui ont collaboré aux travaux du CPSST. Merci à Caroline Fournier pour l'intérêt et tout le travail qu'elle a effectué au sein de l'équipe de réparation. Merci également à Corinne Bélanger et Sébastien Bouvier pour tous les efforts, la patience et la résilience fournis face à l'adversité de mauvaise foi démontrée à l'interne. Merci à Maxime Perrault pour son implication de tous les moments. Merci à Serge Pilote qui ne compte plus les heures du jour ou de la nuit où il est sollicité par des travailleurs souvent en détresse. Merci à Marilou Diamond-Doucet et à Catherine-Sarah Hamaoui d'avoir accepté de se joindre à notre équipe de réparation et surtout d'y persévérer. Merci à tous les membres de l'exécutif présents, mais surtout passés pour la patience dont vous avez fait preuve à mon endroit, mais surtout pour vos conseils et votre support. Finalement, un merci bien spécial à Julie Miller, une passionnée de SST qui n'arrête **jamais vraiment** de travailler et qui malgré l'adversité continue de persévérer dans la défense du bien-être des travailleurs et qui permet au VP de persévérer dans ses fonctions tant au travail que dans le quotidien.

À vous tous,

Merci!

Bonne Assemblée à tous nos membres.

Kristian Duval

Vice-président responsable

Prévention, réparation

Assurances et retraite

Au SEMB-SAQ CSN